

Défense des droits des consommateurs au Bénin

Les collectivités locales seront désormais impliquées

Mieux organiser et former les populations à la base; mieux quadriller le territoire national afin que les populations des régions reculées du pays se sentent protégées et concernées par les problèmes des consommateurs. C'est en résumé l'objectif principal du projet «Mieux protéger les consommateurs et promouvoir une bonne gouvernance locale», co-piloté par la Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB) et l'ONG ALCRER, dont le lancement officiel a eu lieu le mercredi 26 novembre dernier à l'Infosec de Cotonou.

Le projet «Mieux protéger les consommateurs et promouvoir une bonne gouvernance locale» intervient dans un contexte particulier caractérisé par la hausse effrénée des prix de produits de grande consommation. Dans ce contexte où la faible disponibilité de certains produits nime avec leur qualité défectueuse, et où le droit du consommateur béninois est sacrifié sur l'autel de la rentabilité et autres considérations commerciales, les populations des régions reculées du Bénin se sentent délaissées et moins informées sur leurs droits et devoirs par rapport aux produits et services dont elles sont les consommatrices. Et pour cause, les structures intervenant dans la défense des droits des consommateurs sont toutes basées à Cotonou. C'est le constat fait par Romain Houéhou, président de la LDCB et Martin Assogba, président de l'ONG ALCRER. C'est ce qui explique également, selon Martin Assogba, la mise en commun des efforts de ces 2 organisations de la société civile pour une synergie d'actions dans le cadre de ce projet, afin de mieux occuper le terrain. Le nouveau projet de la LDCB et de ALCRER entend, en effet, corriger la donne à travers l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs qui sont : créer des cadres de concertation entre Organisation de la société civile (OSC) et autorités locales en vue de la défense des intérêts des consommateurs et de la promotion d'une bonne gouvernance ; rapprocher les actions et services de la LDCB des collectivités locales décentralisées et des consommateurs à la base ; donner aux consommateurs les moyens d'être critiques, responsables pour préserver leur santé et leur économie puis obtenir réparation des préjudices subis ; vulgariser la loi portant protection du consommateur en République du Bénin. Pour atteindre efficacement ces objectifs, des actions précises sont prévues pendant la durée d'un an que va durer le projet : la

mise en place de 6 conseils départementaux de la consommation (en fonction des anciens départements) ; l'organisation de 3 ateliers régionaux de renforcement des capacités des membres des conseils ; la réalisation d'une plaquette sur la loi portant protection du consommateur en République du Bénin et l'organisation d'émissions radiophoniques sur les radios de proximité. Les actions du projet «Mieux protéger les consommateurs et promouvoir une bonne gouvernance locale» visent les organisations de la société civile, les autorités locales et préfectorales et les responsables de structures déconcentrées de l'Etat. Ce projet, financé par le programme Organisations de la Société Civile Appuyées et Renforcées (OSCAR) de l'Union Européenne, est prévu pour prendre fin le 31 janvier 2009 et a un coût global d'environ 9,9 millions de FCFA.

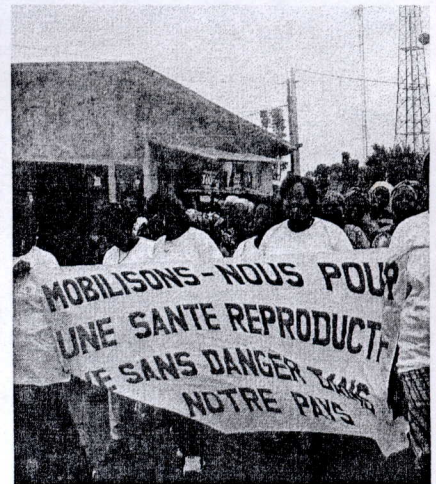
Bernard HOUÉHOUNDE

Quinzaine de lutte contre les violences faites aux femmes

Abomey, Cotonou et Parakou engagent le combat

A l'occasion de la quinzaine de plaidoyer pour l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles au Bénin, les ONG EMPOWER, Social Watch, Helvetas et Care international ont organisé une campagne de protestation contre les violations faites aux femmes, intitulée «16 jours d'activisme contre la violence faite aux femmes». Les femmes de Parakou et d'Abomey ont été mobilisées le 25 novembre dernier pour une marche de protestation. Tandis que celles de Cotonou ont participé, le jeudi 27 novembre, au lancement de la campagne par l'ONG Wildaf/Bénin.

Plus de 300 femmes sont descendues dans les rues de la ville de Parakou, le mardi 25 novembre dernier pour marcher contre les violences dont elles sont victimes au foyer et dans leur milieu de travail. Ces femmes ont crié leur ras-le-bol contre le mariage forcé et précoce, le viol, l'agression sexuelle, l'enlèvement et la séquestration. C'est à la préfecture de Parakou qu'elles ont lu leur motion dans laquelle, Sidi Awanou, porte-parole des femmes a souligné que des pesanteurs socioculturelles continuent de peser sur l'épanouissement des femmes. Elle a demandé le soutien de la préfecture dans le combat des femmes contre la violation de leurs droits. Doléance que Mouhamadou SONSARÉ a promis de transmettre au préfet des départements du Borgou-Alibonj empêché. Ce même jour à Abomey, les populations et celles des localités environnantes ont été sensibilisées sur les méfaits de ce fléau social. Cette campagne permettra



Non aux violences faites aux femmes !

d'améliorer les politiques et lois existantes et de renforcer le travail en réseau avec d'autres partenaires intervenant dans ce domaine. Elle vise également à susciter une plus grande conscience des acteurs, populations et autorités à divers niveaux en faveur

de la prise en charge des violences faites aux femmes et aux filles au Bénin. Armand Maurice Nouatin, préfet des départements du Zou/Collines, a invité les participants à œuvrer ensemble afin que ce fléau soit réduit dans la société béninoise. A Cotonou, la quinzaine a été lancée le 27 novembre au Codiam par l'ONG Wildaf/Bénin avec le soutien du FNUAP. Le thème qui a été choisi pour la campagne est intitulé : «halte aux violences à l'égard des femmes et des filles !». Il s'agit d'un appel à la prise de conscience et une interpellation directe des acteurs à tous les niveaux. A cette occasion, Elvire Ahounou Houenasou, vice-coordonnatrice de Wildaf/Bénin a fait remarquer que, bien que le code pénal traite globalement des cas de violence dans la société et que notre arsenal juridique se soit un tant soit peu renforcé, le problème demeure toujours entier : le Bénin ne dispose toujours pas d'une loi spécifique contre les violences faites aux femmes. Par ce constat, elle invite le gouvernement à mettre fin à l'impunité. Elle ajoute que «les causes profondes de ce phénomène universel résident dans les inégalités historiques de pouvoir dans les relations homme-femme et la discrimination à l'égard des femmes». Cette quinzaine devra permettre, selon l'ONG Wildaf/Bénin, de mettre en lumière toute la gravité du phénomène, souvent passé sous silence et marginalisé.

Elisabeth GANDAHO

Ghislaïne CHIDIKOFAN

Lancement du programme ASSAB

La LDCB contribue au développement économique local

Induire dans les comportements alimentaires des Béninois le « consommé local ». Tel est essentiellement le but poursuivi par la Ligue pour la défense des consommateurs au Bénin (LDCB) en lançant, avec l'appui financier de l'ONG VECO, le programme intitulé «Actions pour la sécurité et la souveraineté alimentaire au Bénin» (ASSAB). Ledit lancement a eu lieu le vendredi 28 novembre 2008 au Chant d'Oiseau de Cotonou et a connu la présence effective de plusieurs organisations (FAO, CES, FONAC ALCRER RIFONGA-BENIN).

D'un coût global évalué à 9,8 millions de FCFA, le programme «Actions pour la sécurité et la souveraineté alimentaire» (ASSAB) va s'échelonner sur trois ans avec des actions concrètes afin de permettre aux populations d'avoir facilement accès aux aliments de qualité produits sur place et de surcroît à moindre coût. En lançant le programme ASSAB, la LDCB entend éduquer les consommateurs sur les avantages de la consommation des produits locaux et les amener à les adopter dans leur

présente crise alimentaire et pour avoir des solutions durables face à la sécurité alimentaire et surtout pour booster l'économie du pays. C'est pourquoi, souligne-t-il, «le VECO n'a ménagé aucun effort pour accompagner la LDCB dans ce programme qui va apporter en valeur ajoutée aux mesures prises par le gouvernement et qui demeurent transitoires». Parlant du déroulement du programme, Romain Houéhou explique qu'il sera exécuté en trois temps. Dans un premier temps, les consommateurs seront éduqués et sensibilisés à la consommation des produits issus de l'agriculture familiale. La deuxième étape sera faite de fora d'échanges thématiques et de dégustation de mets traditionnels africains. La troisième activité consistera à mettre en place des cantines scolaires qui vont valoriser à travers leur cuisine les produits locaux. En ce qui concerne les consommateurs, le président de la



Le présidium lors du lancement du programme ASSAB

LDCB a fait savoir que ce sont d'abord les enfants qui sont privilégiés. Ainsi, deux écoles seront sélectionnées dans deux communes des départements du Zou et des Collines où les écoliers de même que leurs parents et leurs enseignants vont être amenés «à consommer local» et vont tâcher de le vulgariser tout autour d'eux. Au cours de ce même lancement, Murielle Hans, infirmière d'Etat a fait un

posé succinct et pratique pour montrer que le Bénin a une autosuffisance de production agricole et peut facilement se passer des exportations. Pour elle, le Bénin a beaucoup d'atouts pour cultiver lui-même tous les produits dont il aura besoin pour faire différents repas. Seulement qu'il faut assez d'équipements, de machines et de matériels.